AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1668
FR0013153541-FS0550

28 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 27 mai 2020, la société Teleios Capital Partners LLC (Baarerstrasse 12, 6300 Zug, Suisse), agissant pour le compte du fonds Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd, dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 mai 2020, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et détenir, pour le compte desdits fonds, 9 134 920 actions MAISONS DU MONDE représentant autant de droits de vote, soit 20,19% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MAISONS DU MONDE sur le marché.

2. Par le courrier reçu le 27 mai 2020, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « […]
 - l'acquisition des actions et des droits de vote a été financée exclusivement par des fonds propres de Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd, un fonds géré exclusivement par Teleios Capital Partners LLC, pour le compte de ses investisseurs; Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd n'a pas emprunté de titres émis par MAISONS DU MONDE ;

 - Teleios Opportunities Master Fund, Ltd n'agit pas de de concert avec d'autres parties ;

 - Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd envisage d'acquérir, pour le compte de ses investisseurs, des actions supplémentaires en fonction du cours des actions de MAISONS DU MONDE;

 - Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd n'envisage pas de prendre le contrôle de MAISONS DU MONDE ;

 - Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd souhaite suivre attentivement la mise en œuvre de la stratégie du conseil et cherchera à améliorer la gouvernance de la société. Dès lors, Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd n'a aucune intention de mettre en œuvre quelque opération que ce soit indiquée à l'article 223-17 I, 6 du règlement général de l'AMF ;

 - Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd n'est partie à aucun accord ou instrument financier visé à l'article L. 233-9 I 4° et 4° bis du code de commerce ;

 - Teleios Global Opportunities Master Fund, Ltd n'est partie à aucun accord relatif à un financement de titres impliquant des actions ou des droits de vote de MAISONS DU MONDE. »

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 45 241 894 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.